URIOPSS Hauts-de-France

PROGRAMME DE FORMATION

Maîtriser les principales règles en matière de temps de travail et d'aménagement du temps de travail

Objectifs pédagogiques

Contexte

Programme

Les règles légales applicables à l'élaboration du planning

Public concerné et prérequis pédagogiques

Fonctions RH, gestionnaires de paye.

Durée, effectifs

1 jour(s) - 7 heures

12 stagiaires (capacité maximum)

Intervenant.e.(s)

- Présentation détaillée des intervenants accessible via notre site : www.uriopss-hdf.fr/formation

Moyens pédagogiques et techniques – Matériel nécessaire

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situation (20%)
Aucun matériel particulier n'est nécessaire pour suivre cette formation

Modalités d'évaluation des acquis

Evaluation des acquis en cours de formation

Sanction visée

Un certificat de réalisation et une attestation de fin de formation seront délivrés à l'issue de l'action
RAPPEL
Pour valider leur formation et obtenir un certificat de réalisation, les stagiaires doivent avoir :

- attesté de leur présence (émargement)
- réalisé les exercices préconisés par le formateur
- réalisé l'évaluation des acquis de leurs connaissances
- complété la fiche individuelle d'évaluation de la formation

Délais moyens pour accéder à la formation

● Les formations en Inter font l'objet d'une programmation accessible via le catalogue en ligne.

● Les formations en Intra sont programmées en tenant compte des disponibilités des apprenants et des intervenants.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap



Les stagiaires en situation de handicap sont invités à préciser leur besoin en amont de la formation afin d'échanger sur les éventuelles adaptations nécessaires en fonction de leur handicap.

Référente Handicap pour l'organisme de formation Uriopss HdF :
Martine BABELA : m.babela@uriopss-hdf.fr

Les locaux de l'Uriopss, à Boves et à Lille, sont accessibles pour les personnes à mobilité réduite. Le cas échéant, l'Uriopss s'appuie sur un réseau de partenaires pour répondre aux besoins exprimés, ou orienter si besoin vers les dispositifs ou acteurs spécialisés.

Registre public d'accessibilité téléchargeable depuis notre site Internet : www.uriopss-hdf.fr/formation

Tarif

Nos tarifs sont nets de taxes, car l'Uriopss n'est pas assujettie à la TVA (art. 261.7-1°b du CGI).